

Délégation Départementale de l'ARIÈGE

Pole animation des politiques territoriales de santé publique

Dossier suivi par: Jean-Luc BERNARD

Courriel: ars-cc-dd09-contrôle-sanitaire@ars.sante.fr

Tel : 05 34.09 83 67

S.M.D.E.A

arsalerte@smdea09.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

INTERDICTION DE CONSOMMATION

Les premiers résultats concernant le prélèvement ci-dessous témoignent du mauvais fonctionnement des installations :

Prélèvement et mesures de terrain du 23/07/2021 pour l'ARS et par PRELEVEUR CAMP

Nom et type d'installation : UDI 001190 LE PLECH (OUST)

Localisation du prélèvement : OUST - 000001719 - LE PLECH

2 HAB, A G ENTRANT

Prélèvement n°: 00143223 Type d'eau: T

Cette eau est non-conforme aux limites de qualité bactériologique fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et impropre à la consommation humaine. Aussi, en application des articles R 1321-27, 29 et 30 du code de la santé publique, je vous demande d'informer sans délai le(s) maire(s) et l'ensemble de la population desservie de ne pas consommer l'eau du ou des réseaux publics concernés.

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Unités	Limite Mini	Limite Maxi	Référence Mini	Référence Maxi
Bactéries coliformes /100ml-MS	4	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		0		
Escherichie coli /100ml - MF	1	n/(100mL)		0		

Je vous demande de bien vouloir m'informer des mesures correctives prises pour remédier à ce problème.

Un nouveau contrôle sera effectué dès que ces mesures correctives auront été réalisées pour en vérifier l'efficacité et permettre l'éventuelle levée de l'interdiction de consommation.

La population doit être avertie des dangers qu'il y a à utiliser, comme moyen de substitution, l'eau des puits particuliers, des sources ou de tout point d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète et récente de qualité.